

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1.488 promulguant à la Côte Française des Somalis et Dépendances

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
31 décembre 1945

Numéro JO
n° 11 du 31/12/1945

Date du numéro
31 décembre 1945

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et dépendances Chevalier de la Légion d'Honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844. rendue applicable à la Colonie par décret du 13 juin 1884.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

— Est promulgué à la Côte Française des Somalis et Dénendances : le décret n° 45-0137 du 22 décembre 1945 portant suppression en A O F. AE.F., au Cameroun. Togo, à la Côte Française des Somalis, Madagascar et Dépendances et en Nouvelle-Calédonie des sanctions ordinaires de l'indigénat (JORF du 26 décembre 1945).

Art. 2

Le présent arrêté qui donnera lieu à des mesures de publicité extraordinaire sera communiqué partout où besoin sera et inséré au J.O. de la Colonie.

J.

CHALVET